



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022

PROCES VERBAL

Le **Vendredi 17 mars 2023**, les membres de l'association **Préservons l'environnement du col des Hayes**,
81 chemin de la Tête du Saut - 88290 Saulxures-sur-Moselotte (06 76 35 23 38)
se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire 2022**, de **20 h 30 à 22 h 20**.
à **l'Ancienne École de Presles, commune de Basse-sur-le-Rupt (88120)**.

Président de séance : Rémi CARITEY
Secrétaire de séance : Eric MAGRIAU

Adhérents présents : 34

BASTIEN Aude, BEAUDAUX Valérie, CARITEY Rémi, CHABLE Jonathan, CUNY Francis, CURIEN Etienne, CURIEN Odette, DUBOIS Pierre, DUBROEUQ Gilles, FIORELLI Christine, FIORELLI Jean-Louis, FLEUROT-MOUGEL Justine, GERMAIN Henri, HANS Jean-Louis, GRANDEMANGE Monik, HUMBERT Alex, LASSANDRO Marianne, LAURENT Jérémy, LEFEBVRE Chantal, LEWENDER Harald, LEWENDER Sabine, LEWENDER Sophie, MAGRIAU Eric, MOUROT Anne-Marie, MOUROT Maurice, ROUX Agnès, SCHORPP Odile, SIDRE André, SIMON Jean-Philippe, THEAUDE Françoise, THEAUDE Roger, THIBAUT Jérôme, TOUSSAINT Christophe, VAXELAIRE Nicolas

Adhérents représentés : 23

AUBERT Brigitte, AUBERT Laurent, BAUDER Carola, BAUDER Gerhard, CHOFFEL Claire, CLAUDEL Matthieu, CLAUDEL Michel, GRANDEMANGE Erik, GROSDMANGE Marie-Christine, LAURENT Marie-Laure, MOUGEL Francis, ZANCHI Benoît étaient représentés par FIORELLI Jean-Louis
DUBROEUQ Marie-Rose était représentée par DUBROEUQ Gilles
FIORELLI Matthieu, GERMAIN Marie-Jo, GERMAIN Michel, LETERTRE Cédric, THIBAUT Jean-Michel, ZANCHI Tiphany étaient représentés par BASTIEN Aude
HINGRAI Bernard était représenté par SIMON Jean-Philippe
MAURICE Jean-Pierre, PAILLET-TAILLE Marie Line étaient représentés par MAGRIAU Eric
THIBAUT Maryse était représentée par THIBAUT Jérôme

QUORUM : les statuts de l'association ne précisent pas de règles de quorum



ORDRE DU JOUR

1. Vote du rapport moral du Président
2. Vote du rapport financier, de l'attribution des résultats et du montant de la cotisation
3. Vote du rapport d'activités
4. Perspectives et stratégie pour l'association
5. Café-débat, ateliers thématiques
6. ÉLECTION du conseil d'administration
7. ÉLECTION du bureau de l'association

POINT 1

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Jean-Louis FIORELLI, Président de l'association Préservons l'environnement du col des Hayes (PECH), prend la parole.

J'ai choisi pour ce rapport moral de revenir sur ce qui me semble avoir été une étape marquante de l'activité de l'association au cours des derniers mois, c'est-à-dire la lettre de recours que nous avons adressée début janvier au ministre de la Transition écologique. Et parce que Paris est loin... nous l'avons également adressée à 15 autres destinataires plus « proches » en quelque sorte, mais comme vous le savez tous, la proximité est loin d'être seulement une affaire de distance physique...

Ce recours au ministre, nous l'avons conçu et construit d'abord comme une contestation radicale de l'arrêté préfectoral, publié le 21 octobre 2022. Celui-ci autorise la GRANITERIE PETITJEAN à exploiter, en l'étendant, la carrière de Lansau pour y extraire du granit et faire du concassage. Nous l'avons donc introduit et conclu en demandant l'annulation pure et simple de cet arrêté.

L'arrêté incriminé est en réalité un document volumineux (30 pages de texte et 9 pages d'annexes sous forme de cartes, de plans et de schémas) qui remplace l'arrêté d'autorisation de 2002 dont disposait jusqu'alors la Graniterie Petitjean (et avant elle, la SAGRAM).

En quelques mots, c'est un document qui comporte 10 chapitres détaillant notamment dans la première moitié la gestion de l'établissement et la conduite de l'exploitation.



Puis, dans la seconde moitié, sont abordées la prévention de la pollution atmosphérique (1/2 page), la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques (5 pages tout de même), la question des déchets produits (2 pages) et la prévention des nuisances sonores et des émissions lumineuses (1/2 page), suivies de la prévention des risques (pollutions accidentelles, risque incendie, engins de guerre en 2 pages) ; enfin, 2 pages sont consacrées à la fameuse remise en état du site. Cette partie est destinée, vous l'aurez compris, à rassurer les habitants et les citoyens que nous sommes sur le mode : « Ne vous inquiétez pas, tout est sous contrôle ».

Face à cela, comment avons-nous construit notre recours ?

Nous avons d'abord annoncé directement la finalité de notre courrier en réclamant le retrait et l'annulation de l'arrêté préfectoral que nous estimons entaché d'illégalités. Nous avons ensuite évoqué l'absence actuelle d'un contrat de concession de carrière (autrement dit un bail accordé par la commune, propriétaire du terrain) pour la parcelle d'extension convoitée par la graniterie.

Après quoi, nous avons développé nos arguments autour de quatre volets de fond et un cinquième sur la forme même du document. Je ne reviendrai pas sur la forme, sinon pour regretter sincèrement le manque total de respect à l'égard des administrés que traduisent ces multiples fautes de rédaction.

Sur le fond, voici les quatre volets de notre recours :

Dans le 1^{er} volet, nous sommes revenus sur la dispense d'une nouvelle évaluation environnementale, et même d'une nouvelle demande d'autorisation, accordée à Graniterie Petitjean en 2020, par le Préfet des Vosges.

Après avoir rappelé que l'extraction s'est arrêtée pendant plus de 15 ans, nous avons détaillé ce que nous considérons comme des modifications au moins notables, sinon substantielles (termes consacrés), du nouveau projet d'exploitation de la graniterie : il y en a une bonne douzaine, et je ne suis pas certain qu'on les ait toutes envisagées... Elles sont donc nombreuses, certaines correspondant notamment à des prescriptions de l'autorisation de 2002 que la graniterie n'a jamais respectées au cours des 20 dernières années ! Et il y a bien sûr cette activité de concassage...

Le 2^{ème} volet de notre recours rappelle l'appartenance de la parcelle déjà autorisée depuis 2002 au périmètre de l'Espace Naturel Sensible des prairies du col des Hayes, référencé par le Département des Vosges en 2015.

Ce périmètre (de 275 ha...) comprend notamment un bon tronçon du ruisseau du Rupt de Bâmont, inscrit à l'inventaire des ZNIEFF, comme le ruisseau de Presles du reste...



Mais le ruisseau du Rupt de Bâmont a trois particularités :

- 1) il est alimenté par la vaste zone humide du vallon de Lansau, et irrigue toute la vallée qui porte son nom jusqu'au village ;*
- 2) il héberge une espèce de Crustacé qualifiée de « confidentielle », et ses rives sont l'habitat du Tarier des prés et du Cuivré de la Bistorte : sa biodiversité est donc l'objet de toutes les attentions et son suivi est confié au CEN Lorraine, basé à Gérardmer ;*
- 3) il est malheureusement le réceptacle des effluents de la carrière de Lansau... Ce 2^{ème} volet développe donc la dimension écologique de notre recours.*

Dans un 3^{ème} volet, nous avons expliqué que la reprise d'activité de la carrière est de nature à gravement perturber la circulation des eaux superficielles et souterraines du secteur. Deux captages très proches sont directement concernés, et dans un rayon de 800m, on atteint la quinzaine de sources susceptibles d'être impactées par cette activité. Sources qui alimentent notamment trois élevages de vaches laitières et une dizaine d'habitations permanentes, excusez du peu ! Étant données la pression de plus en plus forte sur les ressources en eau... et la réalisation par Gerhard BAUDER d'une contre-expertise hydrogéologique, nous disposons d'arguments en la matière.

Enfin, dans un 4^{ème} volet, nous sommes revenus sur les inconvénients et les dangers nouveaux qui résulteraient de la reprise et de l'extension de cette carrière : pollution de l'air, nuisances sonores liées notamment à la nouvelle activité de concassage, vibrations, horaires d'exploitation, circulation de camions lourdement chargés. Toutes ces menaces prises en considération en 2001, avaient alors justifié une étude d'impact avec enquête publique : pourquoi aujourd'hui, plus de 20 ans après, alors que toutes les réglementations se sont considérablement étoffées, qu'il existe des plans et des programmes multiples notamment en matière écologique, que les techniques d'exploitation n'ont plus grand chose à voir avec celles de l'an 2000 et sont devenues tout simplement démesurées, et que tout le monde a compris qu'il faut prendre soin de cette planète, pourquoi donc n'est-il plus possible d'actualiser cette évaluation environnementale de 2001 ?

A ce jour, l'administration ne nous a toujours pas apporté de réponse...

Voilà, je tenais à vous présenter rapidement ce travail que nous avons réalisé grâce à un ensemble d'informateurs et de personnes ressources qui nous soutiennent. Qu'ils soient ici remerciés pour leurs contributions bénévoles, ainsi que tous les membres actifs de l'association PECH.

Pour conclure ce rapport moral... et peut-être prendre un peu de recul, voire un peu de hauteur... Je pense que ce qui nous anime a été bien analysé par un sociologue et philosophe des sciences, malheureusement décédé en octobre dernier. Bruno



LATOURE (puisque'il s'agit de lui) a en effet écrit plusieurs ouvrages que je trouve vraiment inspirants pour notre situation, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans notre assemblée générale précédente, en 2022.

En substance, LATOUR soutient qu'un territoire habité ne peut pas devenir l'otage d'une exploitation de ses ressources naturelles par des acteurs qui ont pour principale motivation de produire des marchandises sans rapport avec l'économie de ce petit territoire, dans notre cas les environs du col des Hayes.

Surtout s'il s'agit d'un projet industriel dont la puissance de destruction n'a plus rien à voir avec les activités traditionnelles ; en effet, les moyens qu'il emploie, les impacts qu'il a sur toutes les formes du monde vivant, l'homme y compris, dégradent forcément ce qu'il nous faut à tout prix préserver pour continuer d'exister. LATOUR appelle ça « les conditions d'habitabilité du lieu » et il s'agit pour nous, de les faire admettre comme prioritaires par rapport au projet de production de quelques-uns.

Dans cette période d'interrogation généralisée que nous connaissons, ce point de vue me semble essentiel pour guider notre cause et nos actions.

Le rapport moral est soumis au vote de l'assemblée :

Vote à main levée : POUR : 57 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

POINT 2

RAPPORT FINANCIER ET MONTANT DE LA COTISATION

Gilles DUBROEUQ, trésorier, prend la parole.

En tant que trésorier de l'association PECH, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de l'année 2022, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Je réalise moi-même les écritures comptables et effectue les rapprochements bancaires avec l'agence locale de Cornimont du Crédit Agricole Alsace-Vosges. Cette présentation doit vous permettre de vous donner une vision exacte des dépenses et recettes 2022 ; de vous permettre de vous informer de la situation financière de l'association et ses possibilités ; enfin de vous permettre de voter ou non le quitus de gestion aux responsables de l'association.

Je vais donc aborder avec vous le résultat de l'exercice, le bilan de l'association, la trésorerie et la proposition d'affectation du résultat.



Avec finalement, une seule question à aborder : notre association a-t-elle assez d'argent pour couvrir ses dépenses ?

1. RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 (factures reçues)

Notre association présente un résultat positif de 93,38 € au 31 décembre 2022, correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses.

Les recettes représentent 455 € et ont augmenté de plus de 50% par rapport à l'année 2021 en raison des paiements effectifs de cotisations et de l'arrivée de neuf nouveaux membres enregistrés lors de l'assemblée générale ordinaire de PECH en mars 2022, qui compensent le départ de deux personnes (déménagement). Pas d'autres recettes.

Les dépenses s'élèvent à 361,62 €. Aucune dépense en 2021, année de création de PECH ! Elles se composent pour 159,73€ de remboursements de frais engagés par le Président et le trésorier (ramettes papier, cartouches imprimante, affranchissement), pour 60€ de paiement de prestation d'avocat (cabinet NIANGO à Nancy) à la demande de l'association, et pour le reste, de la souscription d'une assurance association (47,66 €) auprès de SMACL Assurances à Niort.

2. BILAN DE L'ASSOCIATION (les recettes et les dépenses)

Au terme de l'année 2022, l'association disposait donc d'un patrimoine de 93,38 €, composé uniquement des cotisations encaissées.

Son passif est de 361,62 € composé de remboursements de matériels, de prestation et d'assurances.

3. ETAT DE LA TRESORERIE (sommes réellement payées ou reçues)

La trésorerie de l'association faisait apparaître des réserves de 93,38 €.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose de reporter le résultat positif de 93,38€ sur l'année prochaine (2023).

5. MONTANT DE LA COTISATION

En accord avec le Président, sur une proposition du CA, je vous propose de modifier la cotisation en proposant trois niveaux :

1. Maintien à son niveau actuel : 5 €
2. Cotisation renforcée : 10 €
3. Plus « si affinité »

À la date d'aujourd'hui, l'association peut compter sur une trésorerie d'un peu plus de 1300 €.



Le rapport financier et le montant de la cotisation sont soumis au vote de l'assemblée :

Vote à main levée : POUR : 57 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le rapport financier et le montant de la cotisation sont approuvés à l'unanimité.

POINT 3

RAPPORT D'ACTIVITES

Point de situation et rapport d'activités par Rémi CARITEY, membre du conseil d'administration.

Point de situation

Un piquetage préalable au bornage sans avertir la mairie a été réalisé.

L'extension c'est 2,3 ha dont 0,8 ha à commercialiser en granit gris-bleu, mais dans le cas d'une carrière, c'est davantage une question de hauteur que de superficie. Présentation de plans et photos pour faire voir l'emprise de l'extension sur le site. Nuisance des transports et danger routier lié aux camions (le stop de Presles notamment qui ne permet pas de tourner vers La Bresse, sans déport sur la voie d'en face).

Rapport d'activités

- Rencontre de cinq membres de l'association avec le maire de Saulxures-sur-Moselotte et deux de ses adjoints (MM. HUCHER et ARNOULD), le 21 janvier 2023. Le bilan est mitigé. Le maire veut bien soutenir l'association dans ses actions mais ne peut pas intervenir directement. Sur la question de l'avenant au bail qui paraît nécessaire pour exploiter l'extension, sa signature est prochaine. Il dit avoir pas ou peu de contacts avec M. VAXELAIRE (PDG de la graniterie Petitjean). Il conseille de renouer le dialogue alors qu'aucun dialogue n'existait entre les parties. Les membres de l'association demandent donc si le maire se positionne comme médiateur dans cette affaire. Il accepte mais se dédie quelques jours plus tard.
- Contacts avec d'autres associations : Vosges Nature Environnement (VNE) pour des conseils juridiques, Lorraine Association Nature (LOANA) pour une visite autour du site, Oiseaux Nature pour l'observation du Tarier des prés, Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CEN Lorraine) pour inventaire des espèces.

Les représentants de Oiseaux Nature interviennent pour souligner le caractère incroyablement préservé et sensible du site.

Il doit y exister des espèces dont la présence justifierait le combat de l'association. Ils proposent de collaborer avec l'association à travers des campagnes de



communication, de sensibilisation, de médiatisation et ont en vue d'intensifier les visites sur site.

- Contact avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV).
- Nombreuses visites à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour obtenir et étudier les pièces du dossier.
- Création d'un logo pour l'association.

Le rapport d'activité est soumis au vote de l'assemblée :

Vote à main levée : POUR : 57 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

POINT 4

PERSPECTIVES ET STRATEGIE POUR L'ASSOCIATION

Marianne LASSANDRO présente les perspectives et stratégies possibles pour l'association.

- Après avoir énoncé une série de questions se posant à notre association, l'arbitrage entre les enjeux économiques et de préservation, la stratégie qui se dégage est celle de mettre en action le levier citoyen pour avoir des chances de faire entendre nos demandes et peser sur les politiques d'aménagement du territoire de manière plus large.
- Pour atteindre cet objectif l'association doit peser plus lourd, s'étoffer, sortir de sa position d'association de riverains en développant sa communication et ses actions, se fédérer avec d'autres associations portant les mêmes problématiques car, sans cet effort, il est à craindre que le levier juridique ait peu de chances d'aboutir.

POINT 5

CAFE-DEBAT DU COL DES HAYES, ATELIERS THEMATIQUES

Cinq tables étaient occupées chacune par 7 ou 8 membres de l'association qui ont répondu à trois questions.

- Question 1 : Qu'est-ce que Lansau pour moi ?
- Question 2 : Quel moyens imagine-t-on pour que Lansau reste Lansau ?
- Question 3 : Ma priorité pour Lansau ?

Les résultats de l'atelier et la nature des réponses feront l'objet d'une parution ultérieure à l'attention des adhérents.



POINT 6

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois membres sont démissionnaires :

- Christine DIDIER
- Gilles DUBROEUQ
- Justine FLEUROT-MOUGEL

Sept membres du conseil d'administration sur dix se représentent :

- Aude BASTIEN
- Rémi CARITEY
- Jonathan CHABLE
- Jean-Louis FIORELLI
- Marianne LASSANDRO
- Eric MAGRIAU
- Emmanuel PIERROT

Une personne présente sa candidature pour intégrer le conseil d'administration :

- Jérémy LAURENT

L'élection de ces huit membres pour composer le conseil d'administration est proposée au vote de l'assemblée.

Vote à main levée : POUR : 57 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Les huit membres du conseil d'administration sont élus à l'unanimité.

POINT 7

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Se présentent :

- Rémi CARITEY, comme Président
- Jean-Louis FIORELLI, comme trésorier
- Eric MAGRIAU, comme secrétaire
- Aude BASTIEN, comme adjointe trésorière
- Marianne LASSANDRO, comme adjointe secrétaire



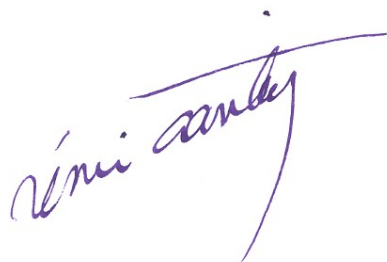
L'élection de ces cinq membres pour composer le bureau est proposé au vote de l'assemblée.

Vote à main levée : POUR : 57 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Les cinq membres du bureau sont élus à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Fait à Basse-sur-le-Rupt, le 17 mars 2023



Rémi CARITEY, Président



Eric MAGRIAU, secrétaire

